



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LA CHAPELLE SUR LOIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le 07/05/2026
ID : 037-213700586-20260507-ARR_PERM_13_26-AR



ARRÊTÉ permanent 13/2026
portant modification de l'autorisation d'exploiter un taxi et de stationner sur le
domaine public communal en faveur de Madame FASSOT Muriel

Le Maire de la commune de LA CHAPELLE-SUR-LOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-3 et L.2213-6,

Vu le Code des Transports,

Vu l'arrêté municipal du 23 juin 2020 autorisant Madame FASSOT Muriel, née le 17 mai 1969 à Romorantin-Lanthenay (41), domiciliée 4637 rue de Tours à LA CHAPELLE-SUR-LOIRE (37140), à exploiter l'emplacement de taxi n° 2 dans la commune de LA CHAPELLE-SUR-LOIRE,

Vu l'arrêté permanent 12/2026 du 7 mai 2026 portant sur l'abrogation de l'arrêté n° 03/2025 du 10 janvier 2025 suite à la cessation d'activité de Monsieur JOUSSELIN Christopher dans le cadre d'un contrat de location-gérance signé avec Madame FASSOT Muriel le 1^{er} décembre 2024,

Considérant la reprise de la pleine exploitation de l'ADS n° 2 par Madame FASSOT Muriel,

Considérant que Madame FASSOT Muriel a déclaré la mise en service d'un nouveau véhicule,

Vu les pièces justifiant de l'immatriculation et de l'assurance automobile spécifique pour le transport de personnes à titre onéreux dudit véhicule,

ARRÊTE

Article 1 : L'exploitation de l'autorisation de stationnement n° 2 est assurée par Madame FASSOT Muriel, née le 17 mai 1969 à ROMORANTIN-LANTHENAY (41) domiciliée 4637 rue de Tours à LA CHAPELLE-SUR-LOIRE (37)

Article 2 : Pour l'exploitation de stationnement n° 2, Madame FASSOT Muriel est autorisée à utiliser le véhicule VOLVO XC60 immatriculé FB-901-JE en remplacement du véhicule immatriculé FH-837-TP.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la mairie et Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de BOURGUEIL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Madame FASSOT Muriel et dont une copie sera adressée à Monsieur le Préfet – Bureau de la sécurité routière.





Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026



ID : 037-213700586-20260507-ARR_PERM_13_26-AR